

Paris, le 18 juin 2024

Direction des services de la navigation aérienne

**Nos réf.** : DSNA/D – n°24022

**NOTE D'INFORMATION TECHNIQUE**

**Affaire suivie par** : Céline JACQUEMARD  
celine.jacquemard@aviation-civile.gouv.fr  
**Tél.** : 01 69 57 65 50

**Objet** : Note d'Information Technique Relative à l'Evaluation des Compétences Linguistiques

Les organismes de formation (ENAC ou DSNA) sont chargés de l'organisation de toutes les opérations relatives à la délivrance et à la prorogation des mentions linguistiques des contrôleurs.

**Contexte** :

Cette note est prise en application des règlements 2018/1139, 2015/340 et 2023/893 et abroge la note d'information technique DSNA-D 2022 0051 NIT ECL.

Approbation du document		
	Fonction	Nom
<b>Rédaction</b>	Cheffe du département Formation à SDRH	Céline JACQUEMARD
<b>Vérification</b>	SDRH	Philippe GONZALEZ
<b>Approbation</b>	DSNA	Frédéric GUIGNIER

Suivi des modifications			
Version	Date	Motif des changements	Chapitres
V1.0	13/07/2016	Création du document	Tous
V2.0	07/06/2022	Prise en compte de la situation sanitaire COVID 19.	Tous
V3.0	18/06/2024	Mise à jour	Tous

Lieu de stockage du document
<b>GEODE</b>
GEODE / Espace de publication DSNA / documents / S2 – Gestion RH et compétences /Formation des Personnels Techniques / Métiers du contrôle / TEXTES REGLEMENTAIRES /documents DSNA/NIT

Définitions/Glossaire	
<b>Mention linguistique</b>	Mention figurant sur et faisant partie d'une licence, qui indique les compétences linguistiques du titulaire. Il ne sera fait référence dans ce document qu'aux mentions linguistiques en langue anglaise.
<b>PIFA</b>	Plan Individuel de Formation en langue Anglaise : voir paragraphe 9.
<b>CFA</b>	Commission de Formation en Anglais : voir paragraphe 10.
<b>Tests</b>	Tests linguistiques agréés par la DSAC pour l'obtention ou la prorogation de ML. Exemples : test MTF (ENAC), test TIARE (CRNA Nord), test EVAL@CDG.
<b>ECL</b>	Evaluation des Compétences Linguistiques.
<b>ECLF</b>	Evaluation des Compétences Linguistiques lors d'une action de Formation.
<b>ECLP</b>	Evaluation des Compétences Linguistiques sur Position.
<b>PEL</b>	Procédure d'Evaluation Linguistique.
<b>CSA</b>	Comité Social d'Administration

## Table des matières

<b>1. DESCRIPTION DES DIFFERENTES FORMES D'EVALUATION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTION DES DIFFERENTS EVALUATEURS .....</b>	<b>3</b>
<b>3. DELIVRANCE DE MENTION LINGUISTIQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>4. PROROGATION DE MENTION LINGUISTIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>5. RENOUELEMENT DE MENTION LINGUISTIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>6. MODALITES DE L'EVALUATION DES COMPETENCES LINGUISTIQUES .....</b>	<b>4</b>
<b>7. CONTESTATION ET RECOURS.....</b>	<b>6</b>
<b>8. FORMATION ET CONDITIONS D'EXERCICE DES EVALUATEURS-CONTRÔLEURS .....</b>	<b>6</b>
<b>9. PIFA .....</b>	<b>7</b>
<b>10. COMMISSION DE FORMATION EN ANGLAIS (CFA) .....</b>	<b>9</b>
<b>11. CAS PARTICULIER : EVALUATEUR CONTRÔLEUR DETENANT UNE MENTION D'EXAMINATEUR ...</b>	<b>10</b>
<b>12. ENTREE EN VIGUEUR .....</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>11</b>

## 1. DESCRIPTION DES DIFFERENTES FORMES D'EVALUATION

### 1.1. Procédures ENAC pour démontrer et proroger un niveau 6 OACI

Cette procédure est décrite dans la PEL de l'ENAC (cf Annexe 1).

### 1.2. Test permettant de démontrer un niveau 4 ou 5 OACI pour un ajout de ML

L'unique test permettant de démontrer un niveau 4 ou 5 est le MTF.

### 1.3. Test permettant de proroger ou renouveler un niveau 4 ou 5 OACI

Test agréé par la DSAC (par exemple : MTF, Eval@CDG ou TIARE)

A noter que le test TIARE peut être réalisé en visioconférence.

### 1.4. Evaluation des compétences linguistiques (ECL) permettant uniquement la prorogation vers un niveau 4 OACI dans le cadre d'un PIFA

- Évaluation dans le cadre d'une action de formation (ECLF).
- Évaluation sur position (ECLP).

## 2. DESCRIPTION DES DIFFERENTS EVALUATEURS

### 2.1. Évaluateur-contrôleur

Il s'agit d'un contrôleur :

- Détenant une mention d'unité valide,
- Détenant une mention linguistique valide,
- Ayant suivi avec succès une formation lui permettant de conduire les ECL (Evaluations des Compétences Linguistiques) des contrôleurs de la circulation aérienne détenant une mention linguistique.

Les évaluateurs-contrôleurs sont nommés par le Chef d'Organisme ou le chef du département ATM de l'ENAC (§ 8).

### 2.2. Pair-évaluateur linguistique

Il s'agit d'un contrôleur :

- Détenant une mention d'unité valide,
- Ayant suivi avec succès une formation lui permettant de conduire les tests linguistiques des contrôleurs de la circulation aérienne.

Un pair-évaluateur peut conduire une ECL, s'il est nommé évaluateur-contrôleur.

## 3. DELIVRANCE DE MENTION LINGUISTIQUE

A l'entrée dans la DGAC, la délivrance de la mention linguistique est soumise à la réussite d'un test.

Les agents DGAC ne détenant pas de mention linguistique effectueront ce test au plus tard avant leur affectation en centre.

Le test permet d'obtenir un niveau d'anglais OACI auquel est associé une durée de validité de la Mention Linguistique :

- Pour un niveau 4 OACI, la mention linguistique a une durée de validité de 3 ans,
- Pour un niveau 5 OACI, la mention linguistique a une durée de validité de 6 ans,
- Pour un niveau 6 OACI, la mention linguistique a une durée de validité de 9 ans.

## 4. PROROGATION DE MENTION LINGUISTIQUE

### 4.1. Cas de la mention linguistique de niveau 4

La prorogation d'une mention linguistique de niveau 4 est subordonnée :

- Au suivi du PIFA et à la réussite à l'évaluation des compétences linguistiques (ECL) qui peut être conduite :
  - Lors d'une action de formation (ECLF),
  - Ou sur position (ECLP).
- Ou à la réussite d'un test.

Le test ou l'ECL doit être réalisé dans les trois mois qui précèdent la date de fin de validité de la mention linguistique.

### 4.2. Cas de la mention linguistique de niveau 5

La prorogation d'une mention linguistique de niveau 5 est subordonnée à la réussite d'un test. Cependant, il est recommandé pour un contrôleur détenant une mention linguistique de niveau 5 de suivre un PIFA. Dans le cadre du PIFA, sa mention linguistique peut être prorogée à la suite de la réussite à l'évaluation des compétences linguistiques (ECL). Dans ce cas, le niveau délivré est le niveau 4 OACI.

Le test ou l'ECL doit être réalisé dans les trois mois qui précèdent la date de fin de validité de la mention linguistique.

### 4.3. Cas de la mention linguistique de niveau 6

La prorogation d'une mention linguistique de niveau 6 est subordonnée au suivi de la procédure décrite en annexe 1. Cependant, il est recommandé pour un contrôleur détenant une mention linguistique de niveau 6 de suivre un PIFA. Dans le cadre du PIFA, sa mention linguistique peut être prorogée à la suite de la réussite à l'évaluation des compétences linguistiques (ECL). Dans ce cas, le niveau délivré est le niveau 4 OACI.

Le test ou l'ECL doit être réalisé dans les trois mois qui précèdent la date de fin de validité de la mention linguistique.

## 5. RENOUELEMENT DE MENTION LINGUISTIQUE

Un test agréé par la DSAC est nécessaire pour permettre à l'agent de retrouver une mention linguistique valide, sauf dans les cas suivants :

- Perte de mention linguistique due à une erreur administrative,
- Evènement indépendant de la volonté de l'agent qui empêche l'organisation de l'ECL. Dans ce cas la CFA statue sur les modalités de renouvellement qui feront l'objet d'une demande de dérogation auprès de la DSAC.

## 6. MODALITES DE L'EVALUATION DES COMPETENCES LINGUISTIQUES

Chaque SNA, CRNA et l'ENAC décrit sa ou ses procédures d'évaluation linguistique dans sa PEL. L'évaluation des compétences linguistiques doit comprendre les trois éléments suivants :

- Evaluation de la compréhension,
- Evaluation de l'expression orale,
- Interaction.

L'ECL peut être conduite soit lors d'une action de formation (ECLF) soit sur une position opérationnelle (ECLP). Il ne sera pas possible d'organiser une évaluation sans l'accord de l'agent évalué.

## 6.1. ECLF : ECL lors d'une action de formation

La subdivision instruction organise l'action de formation, désigne le formateur en langue anglaise qui anime le cours dédié à l'évaluation, et coordonne la participation de l'évaluateur-contrôleur qui effectue l'évaluation.

- L'ECLF est conduite lors d'un cours identifié, animé par un formateur en langue anglaise en présence d'un évaluateur-contrôleur,
- L'ECLF est réalisable en visioconférence sous condition que l'identification de l'évalué soit possible,
- Dans le cadre d'une prorogation de ML niveau 4, il est possible pour un ATCO qui n'exerce plus de mention d'unité de proroger sa mention linguistique niveau 4 par une ECLF à condition qu'il ait l'accord de sa hiérarchie et qu'il suive un PIFA,
- L'évaluateur-contrôleur doit détenir une mention d'unité totale (à l'exclusion des ICA qui pourront mener des ECLF à l'ENAC),
- L'évaluateur contrôleur doit exercer des qualifications en cohérence avec les qualifications exercées par les agents évalués selon le tableau suivant :

<b>Qualification exercée par l'EC</b>	<b>ACPI/ACS</b>	<b>APPI/APS/ ADC</b>	<b>ADC</b>
<b>Qualification exercée par l'évalué</b>			
<b>ACPI/ACS</b>	ECL possible	NON	
<b>APPI/APS/ADC</b>	NON	ECL possible	
<b>ADC</b>			

Le cours « évaluation » doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Nombre de participants : 1 à 4
- Durée minimum : voir tableau ci-dessous

Participants	Durée de la séance
1	30 minutes
2	45 minutes
3	1 heure
4	1 heure 30 minutes

Les conditions pour réaliser une ECLF sont les mêmes en présentiel et en visioconférence.

- Contenu : anglais professionnel (ce contenu sera tracé).  
Le formateur veille à ce que le temps de parole soit partagé entre tous les participants, et soit suffisant pour évaluer les 6 critères OACI pour chacun des participants (voir critères en annexe 2).  
L'évaluateur-contrôleur note ses observations sur une fiche d'évaluation conforme au modèle joint en annexe.  
En cas de réussite, il délivre l'attestation de niveau 4.  
En cas d'échec : voir § 6.3.

## 6.2. ECLP : ECL sur position

Peuvent passer une ECLP :

- Les contrôleurs détenant l'ensemble des mentions d'unité du centre (mentions ZZ),
- Les ICA du centre (mentions partielles),
- Les contrôleurs avec mention restreinte d'unité.

Pour les ICA les modalités sont décrites dans la PEL de l'ENAC et la PEL des centres concernés.

L'évaluateur-contrôleur doit détenir l'ensemble des mentions d'unité valides du centre. La durée de l'évaluation est fixée par l'évaluateur-contrôleur en fonction de la nature du trafic, dans les limites suivantes :

- Durée minimum : 30 min.
- Durée maximum : 1h30.

L'évaluateur-contrôleur peut travailler avec le contrôleur évalué selon les modalités prévues dans les documents d'homologation du centre. L'exercice du contrôle prime sur le déroulement de l'évaluation. En fonction des circonstances, le contrôleur évalué et/ou l'évaluateur-contrôleur peuvent suspendre l'évaluation.

La durée de l'ECLP doit permettre d'évaluer les 6 critères OACI (voir annexe 2). Si un critère ne peut pas être évalué, un complément d'évaluation pour évaluer les critères manquants sera organisé en formation ou sur position.

L'évaluateur-contrôleur note ses observations sur une fiche d'évaluation conforme au modèle joint en annexe 4. En cas de réussite, l'attestation de niveau 4 est délivrée par l'évaluateur-contrôleur.

En cas d'échec : voir § 6.3.

Les ECLP ne sont pas possibles dans tous les centres. Les éventuelles restrictions ainsi que les mises à jour figureront dans les PEL des centres.

## 6.3. Cas d'un avis défavorable ou d'échec à l'ECL ou à un test (TIARE, MTF, EVAL@CDG...)

En cas de doute sur l'avis à rendre après une première ECLF ou ECLP, l'évaluateur-contrôleur peut demander une nouvelle ECLF ou ECLP à l'issue de laquelle un avis doit obligatoirement être rendu.

En cas d'échec, l'agent est retiré du tour de service et est déclaré en incapacité temporaire. La procédure incapacité temporaire est appliquée et DSAC/PNA est notifié de l'échec.

## 7. CONTESTATION ET RECOURS

Les évaluateurs des compétences linguistiques doivent s'abstenir de conduire une évaluation des compétences linguistiques chaque fois que leur objectivité est susceptible d'être altérée.

La procédure d'évaluation des compétences linguistiques ne peut avoir lieu dans des situations de tensions individuelles ou collectives sur des sujets techniques, opérationnels ou humains.

Dans un tel contexte, un agent peut demander à ne pas être évalué par un évaluateur, un évaluateur peut aussi pour les mêmes motifs, refuser d'évaluer un agent.

L'agent concerné doit informer de la situation son supérieur hiérarchique, la subdivision instruction ou le service exploitation. Toute mesure permettant à l'agent d'être évalué avec objectivité est alors prise.

La Commission de Formation en Anglais est compétente pour étudier et statuer sur tout recours déposé par un agent concernant son PIFA.

La commission spéciale statue sur tout recours déposé par un agent concernant son Évaluation des Compétences Linguistiques.

## 8. FORMATION ET CONDITIONS D'EXERCICE DES EVALUATEURS-CONTRÔLEURS

Les candidats à la fonction d'évaluateur-contrôleur postulent auprès de la commission définie par les CSA des organismes.

Les candidats doivent détenir une mention d'unité et avoir au minimum le niveau 4 OACI en langue anglaise.

Le suivi avec succès d'une formation de type ECL (ou ANGEVAL) permet, après nomination, d'exercer les fonctions d'évaluateur contrôleur pendant 3 ans (les stages correspondants sont listés dans le guide anglais et le guide des stages SDRH).

A l'issue ou avant la fin de la période de 3 ans, le suivi d'une formation de type refresh ECL (ou refresh ANGEVAL) permet d'exercer les fonctions d'évaluateur contrôleur pour une nouvelle période de 3 ans.

Les conditions d'organisation des nominations et renouvellements des évaluateurs-contrôleurs sont définies par les CSA des organismes.

## 9. PIFA

Chaque titulaire de la licence de contrôleur de la circulation aérienne exerçant les privilèges de sa mention d'unité doit avoir la possibilité de suivre un Plan Individuel de Formation en langue Anglaise, ci-après dénommé PIFA. Ce document est défini et établi conformément aux besoins individuels de chaque contrôleur dans le but de maintenir au minimum le niveau 4, voire de renforcer le niveau de compétences des agents en langue anglaise dans un souci constant de renforcement de la sécurité aérienne.

### 9.1. Etablissement du PIFA

Le premier PIFA ne peut être établi qu'à la suite d'un test, dans les 2 mois suivant ce test, sauf pour :

- Les stagiaires issus d'une scolarité ENAC (modalités décrites dans les guides DSNA spécifiques à chaque scolarité),
- Des cas particuliers conformément à la décision de la commission de formation en anglais locale.

Le PIFA est établi au cours d'un entretien individuel entre un formateur en langue anglaise et le contrôleur concerné. A la fin de l'entretien, le PIFA est signé par le formateur en langue anglaise et le contrôleur concerné. En cas de désaccord, la CFA statuera.

La fin du PIFA coïncide avec la fin de validité de la mention linguistique.

NB : l'entretien peut également se dérouler en visioconférence.

### 9.2. Suivi du PIFA

Le PIFA comporte plusieurs formations, si possible régulièrement réparties sur la durée.

Des « équivalents-formations » sont définis entre les différents types de formations. Ainsi :

- Les stages pour lesquels l'agent est seul avec le formateur (one-to-one) sont décomptés au double des heures effectivement suivies,
- Les autres formations sont décomptées selon le nombre d'heures effectivement suivies. Le nombre maximum de participants est de 6,
- Le décompte du nombre d'heures liées aux stages en immersion figure dans le guide SDRH de formation en langue anglaise.

En cas de non-conformité aux règles PIFA, le contrôleur doit passer un test pour proroger sa mention linguistique.

La formation en langue anglaise peut être dispensée à distance selon les mêmes modalités qu'en présentiel.

Le respect des règles énoncées ci-dessous permet au contrôleur ayant suivi le PIFA de proroger sa Mention Linguistique au moyen d'une ECL. A noter que les conséquences de la situation sanitaire sur le trafic ont amené la DSNA à établir un programme de remontée progressive des heures PIFA afin d'atteindre une situation stabilisée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les seuils mentionnés ci-dessous représentent les minima nécessaires pour proroger la mention linguistique. Cependant, les centres peuvent d'ores et déjà, proposer une offre de formation correspondant à la situation visée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Pour toute mention linguistique arrivant à échéance entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :**

- Les PIFA des mentions linguistiques de niveau 4 comportent au minimum **60 heures** d'équivalents- formations sur la durée de leur validité (3 ans).
- Les PIFA des mentions linguistiques de niveau 5 comportent au minimum **60 heures** d'équivalents- formations sur la durée de leur validité (6 ans).
- Les PIFA des mentions linguistiques de niveau 6 comportent au minimum **20 heures** d'équivalents- formations sur la durée de leur validité (9 ans).

En complément,

- Pour les PIFA des mentions linguistiques de niveau 4 : un minimum de 10 heures de formation en langue anglaise doit avoir été effectué dans les deux dernières années du PIFA.
- Pour les PIFA des mentions linguistiques de niveau 5 : un minimum de 5 heures de formation en langue anglaise doit avoir été effectué dans les deux dernières années du PIFA.

**Pour toute mention linguistique arrivant à échéance après le 01/01/2025, les dispositions suivantes sont mises en œuvre :**

- Les PIFA des mentions linguistiques de niveau 4 comportent au minimum **75 heures** d'équivalents- formations sur la durée de leur validité (3 ans).
- Les PIFA des mentions linguistiques de niveau 5 comportent au minimum **75 heures** d'équivalents- formations sur la durée de leur validité (6 ans).
- Les PIFA des mentions linguistiques de niveau 6 comportent au minimum **27 heures** d'équivalents- formations sur la durée de leur validité (9 ans).

Les agents ayant un PIFA associé à une mention linguistique de 3 ans doivent effectuer un minimum de 10 heures de formation en langue anglaise chaque année du PIFA, la totalité des heures prévues au PIFA devant être effectuée avant la fin de celui-ci.

Les agents ayant un PIFA associé à une mention linguistique de 6 ans doivent effectuer un minimum de 5 heures de formation en langue anglaise chaque année du PIFA, la totalité des heures prévues au PIFA devant être effectuée avant la fin de celui-ci.

<b>Synthèse de l'évolution des heures PIFA</b> (nombre d'heures minimum pour proroger une ML au moyen d'une ECL)		
	Jusqu'au 31/12/2024	A partir du 01/01/2025
<b>Niveau 4</b> (sur 3 ans)	60 heures	75 heures
<b>Niveau 5</b> (sur 6 ans)	60 heures	75 heures
<b>Niveau 6</b> (sur 9 ans)	20 heures	27 heures

### 9.3. Déroulement du PIFA

Si au cours du déroulement du PIFA, le ou les formateurs en langue anglaise constatent que le contrôleur rencontre d'importantes difficultés de compétences en langue anglaise, qui ne correspondent plus aux besoins inscrits dans le PIFA, ou si un agent éprouve le besoin de modifier son PIFA, un nouveau PIFA adapté aux besoins

du contrôleur est établi. En cas de désaccord entre les formateurs en langue anglaise et l'agent sur ce nouveau PIFA, la CFA statue.

Si au cours du déroulement du PIFA, le ou les formateurs en langue anglaise estiment que le contrôleur ne se conforme pas aux règles de suivi PIFA, ou ne participe pas activement aux formations PIFA, la CFA est réunie pour statuer sur la possibilité de prorogation via une ECL ou un test.

#### **9.4. Cas des changements d'affectation**

Lors du changement d'affectation d'un contrôleur vers un autre poste de contrôle, il conserve le PIFA précédemment établi et tous les acquis de ce PIFA. Un avenant au PIFA est établi dans les 6 mois suivant la date d'affectation afin de mettre en cohérence les formations disponibles dans le nouveau centre et les besoins de l'agent.

Les contrôleurs affectés sur des postes hors salle, et qui maintiennent valide leur mention d'unité, entrent dans le cadre de ce paragraphe. Ils doivent maintenir leur mention linguistique et doivent avoir la possibilité de suivre leur PIFA.

Les contrôleurs précédemment affectés sur des postes hors salle, qui n'ont pas de mention linguistique et qui sont affectés sur un poste de contrôle, suivront dès leur arrivée sur leur nouveau poste une formation adaptée pour leur permettre d'obtenir leur mention linguistique.

Une partie du nombre d'heures d'anglais effectuées à l'ENAC peut être utilisée dans le cadre du PIFA pour les stagiaires ENAC déjà détenteurs d'une mention linguistique et d'un PIFA en cours (cf Guide SDRH Formation en langue anglaise).

#### **9.5. Cas particulier des recrutements extérieurs à la DGAC qui détiennent une mention linguistique valide**

Dès son entrée dans la DGAC, l'agent doit passer un test.

Un PIFA est établi dès le début de la formation en unité.

### **10. COMMISSION DE FORMATION EN ANGLAIS (CFA)**

Une Commission de Formation en Anglais est créée dans chacun des CRNA, chacun des SNA et à l'ENAC.

Elle se réunit en tant que de besoin pour :

- Examiner les cas de désaccord pour la rédaction ou l'amendement de PIFA,
- Examiner les demandes de modification de PIFA exprimées par un agent,
- Examiner les cas de manquement aux règles de suivi PIFA ou de suivi non actif du PIFA et statuer sur la possibilité ou non de prorogation via une ECL pour les contrôleurs concernés. La prorogation de mention linguistique via une ECL ne doit en aucun cas déroger au nombre total d'heures minimum défini au § 9.2, sauf pour les mentions prorogées avant le 31/12/2025. Dans ce cas dérogatoire, la CFA devra étudier le cas des mentions liées à un PIFA comportant une demande de stage en immersion. L'étude par la CFA devra identifier l'impossibilité pour l'agent d'effectuer les heures minimums en fonction de l'offre en langue anglaise disponible.
- Définir les cas particuliers d'établissement du PIFA,
- Examiner les demandes de renouvellement de mention linguistique par ECL dues à un événement indépendant de la volonté de l'agent

Cette commission se réunit au moins une fois par an pour :

- Suivre la formation en anglais délivrée dans le CRNA ou sur l'ensemble des aéroports du SNA ou à l'ENAC, notamment en établissant régulièrement, pour les besoins de dimensionnement de la formation en langue anglaise, des bilans sur le niveau des agents de l'organisme (répartition en niveau 4, 5 ou 6),
- Cette commission est composée au minimum des agents cités ci-dessous :
  - Chef du service exploitation ou son représentant, chef d'organisme (si hors siège SNA) ou chef de la circulation aérienne, ou chef de département ATM de l'ENAC ou son représentant, qui en assure la présidence,
  - Coordonnateur linguistique et/ou un formateur en langue anglaise employé par la DSNA,
  - Chef(s) de subdivision(s) instruction ou son représentant,
  - Un ou plusieurs contrôleurs détenant une mention d'unité de l'organisme.

Sa composition complète est proposée pour avis au CSA compétent de l'organisme ou de l'ENAC.

Dans les SNA comportant plusieurs organismes, plusieurs CFA peuvent être créées. Leur composition est proposée pour avis au CSA compétent et doit suivre les principes énoncés ci-dessus.

Si la situation le nécessite, des experts sont convoqués et entendus par la commission. En particulier en absence de formateur en langue anglaise de la DSNA, la présence d'un expert de la formation en langue anglaise est recommandée. Les experts ne participent pas aux délibérations de la commission.

## **11. CAS PARTICULIER : EVALUATEUR CONTRÔLEUR DETENANT UNE MENTION D'EXAMINATEUR**

Cet examinateur évaluateur-contrôleur peut effectuer lors d'une même séance sur position l'évaluation des compétences pratiques et l'évaluation des compétences linguistiques d'un agent.

L'agent évalué doit avoir donné son accord pour cette « double évaluation ».

Cette procédure doit être décrite dans les documents d'homologation du centre et respecter à la fois :

- Les conditions d'organisation, de validation et de recours de l'ECLP pour les terrains éligibles,
- Les conditions d'organisation, de validation et de recours de l'évaluation des compétences pratiques.

## **12. ENTREE EN VIGUEUR**

Cette note entre en vigueur à partir du 4 aout 2024.

Frédéric GUIGNIER  
Directeur des Services de la Navigation  
Aérienne





**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# ANNEXES

## **ANNEXE 1 : Procédure ENAC pour démontrer ou proroger une Mention Linguistique de Niveau 6.**

Extrait de la PEL de l'ENAC sur les niveaux 6

### **Délivrance des niveaux 6 (commune à l'anglais et au français)**

Il existe une règle de base qui se décline selon une procédure en deux étapes.

1- la règle de base : pour faire valoir un niveau 6 OACI (en anglais ou en français), la règle applicable à tous les candidats est le passage par une procédure d'évaluation formelle sous la forme d'une évaluation linguistique (en anglais ou en français), agréée par la DSAC.

Peuvent être exemptées de l'application de la règle de base, les personnes qui peuvent apporter des éléments permettant de justifier une présomption de niveau 6 (en anglais ou en français).

2- La procédure de justification de niveau 6 (en anglais ou en français).

1<sup>ère</sup> étape : Constitution initiale d'un dossier :

Pour faire valoir un niveau 6 OACI (en anglais ou en français) le candidat doit constituer initialement un dossier qui comporte un ou plusieurs des éléments suivants :

Les éléments illustrant son parcours linguistique qui justifierait un niveau 6 OACI (en anglais ou en français) :

- milieu familial
- scolarité suivie avec succès dans la langue cible
- séjour prolongé dans un pays parlant la langue
- activité professionnelle au contrôle de la circulation aérienne dans la langue cible

Avec des pièces justificatives :

- relevés d'épreuves orales d'examens ou de concours, passées avec succès dans la langue cible
- références éventuelles de personnes compétentes (professeurs, formateurs et autres professionnels) qui connaissent le candidat ainsi que la grille OACI.

Liste non exclusive

2<sup>ème</sup> étape : Confirmation du niveau 6 (en anglais ou en français).

Au vu du dossier constitué initialement, et pour en confirmer les éléments et donc le valider, le candidat passe un entretien avec un jury pour confirmer le niveau 6 dans la langue cible pour les compétences « structure, aisance, compréhension, interaction » et /ou une évaluation lors d'une (ou plusieurs) simulation pratique pour confirmer le niveau 6 dans la langue cible pour les compétences « prononciation » et « vocabulaire ».

Sont dispensés de l'entretien visé ci-dessus les candidats à la délivrance de la mention linguistique niveau 6 en français qui peuvent justifier du passage avec succès devant un jury de recrutement des contrôleurs de la DGAC.

### **Prorogation du niveau 6 en anglais**

Le candidat doit envoyer un courrier à l'ENAC au moins deux mois avant l'expiration de sa mention linguistique du niveau 6 en décrivant pourquoi il considère que son niveau 6 est toujours valide. Le candidat passe ensuite un entretien téléphonique avec un jury composé de professeurs d'anglais de l'ENAC pour confirmer le maintien du niveau 6.

### **ECLF Evaluation des Compétences Linguistiques pendant une action de Formation:**

Le suivi des validités des mentions linguistiques et du déroulement nominal des PIFA/DELPLA (Plan Individuel de Formation en Anglais/Dispositif d'Evaluation Linguistique Personnalisée en Langue Anglaise) est assuré conjointement par le professeur d'anglais en charge du suivi PIFA/DELPLA et les responsables hiérarchiques des instructeurs de l'école. A cette fin, les dossiers papier conservés par le responsable suivi PIFA/DELPLA sont complétés par des fichiers EXCEL archivés sur le réseau informatique ENAC.

A l'issue du PIFA / DELPLA, lorsque le responsable du suivi en a attesté le bon déroulement, une évaluation des compétences linguistiques pendant une action de formation (ECLF) est planifiée dans les trois mois précédents la fin de validité de la mention linguistique.

Cette évaluation est organisée par l'encadrement de la division formation pratique au contrôle (le chef de division et / ou le chef de programme gestion ICA et / ou le chef de subdivision Ingénierie Pédagogique). Une convocation est éditée avec un préavis minimum souhaitable de deux semaines et diffusée par courrier interne (casier courrier des personnels) et par mails. Celle –ci est adressée à (aux) instructeur(s) qui seront évalués, à l'évaluateur-contrôleurs désigné et au professeur d'anglais responsable du suivi PIFA/DELPLA qui est en charge d'animer le cours support de l'examen.

La durée de l'évaluation dépendra du nombre de participants.

Participants	Durée de la séance
1	30 minutes
2	45 minutes
3	1 heure
4	1 heure 30 minutes

L'évaluation est menée par un évaluateur-contrôleur, celui-ci est un contrôleur détenteur d'une mention d'unité valide et exerçant des qualifications en cohérence avec les qualifications exercées par les agents évalués, ayant suivi avec succès la formation lui permettant de conduire les ECLF.

A l'issue de l'évaluation, l'encadrement de la division FP, récupère la (les) fiche(s) d'attestation de niveau 4 signée par l'évaluateur pour constitution du dossier de demande de prorogation de la mention linguistique.

## ANNEXE 2 : Critères OACI

Appendice 1 de l'annexe 1

**ÉCHELLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES — EXIGENCES EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES LINGUISTIQUES**  
**Echelle d'évaluation des compétences linguistiques: niveaux «expert», «avancé» et «opérationnel»**

Niveau	Prononciation Utilise un dialecte ou un accent intelligible pour la communauté aéronautique	Structure Les structures grammaticales et phrastiques applicables sont déterminées par des fonctions linguistiques appropriées à la tâche	Vocabulaire	Aisance	Compréhension	Interactions
Expert 6	Même s'il est possible qu'ils soient influencés par la langue première ou par une variante régionale, la prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation ne nuisent presque jamais à la facilité de compréhension.	Les structures grammaticales et phrastiques de base ainsi que les structures complexes sont toujours bien maîtrisées.	Possède un répertoire lexical suffisamment riche et précis pour s'exprimer efficacement sur un grand nombre de sujets familiers et peu connus. Le vocabulaire est idiomatique, nuancé et adapté au registre.	Peut parler longuement de façon naturelle et sans effort. Varie le débit pour obtenir un effet stylistique, par exemple pour insister sur un point. Utilise spontanément et correctement les marqueurs et les connecteurs du discours.	Comprend toujours bien dans presque tous les contextes et saisit les subtilités linguistiques et culturelles.	Interagit avec aisance dans presque toutes les situations. Saisit les indices verbaux et non verbaux et y répond adéquatement.
Avancé 5	Même s'ils sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, la prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation nuisent rarement à la facilité de compréhension.	Les structures grammaticales et phrastiques de base sont toujours bien maîtrisées. Les structures complexes sont utilisées, mais présentent des erreurs qui altèrent parfois le sens de l'information.	Possède un répertoire lexical suffisamment riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets courants, concrets et professionnels. Utilise des paraphrases régulièrement et efficacement. Le vocabulaire est parfois idiomatique.	Peut parler longuement avec une relative aisance sur des sujets familiers, mais n'utilise pas nécessairement la variation du débit comme procédé stylistique. Peut utiliser les marqueurs et les connecteurs appropriés.	Comprend bien les énoncés portant sur des sujets courants, concrets et professionnels. La compréhension est presque toujours bonne devant une difficulté linguistique, des complications ou un événement imprévu. Comprend plusieurs variétés linguistiques (dialectes et/ou accents) ou registres.	Les réponses sont immédiates, appropriées et informatives. Gère efficacement la relation locuteur-auditeur.

Niveau	Prononciation Utilise un dialecte ou un accent intelligible pour la communauté aéronautique	Structure Les structures grammaticales et phrastiques applicables sont déterminées par des fonctions linguistiques appropriées à la tâche	Vocabulaire	Aisance	Compréhension	Interactions
Opérationnel 4	La prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, mais ne nuisent que parfois à la facilité de compréhension.	Les structures grammaticales et phrastiques de base sont utilisées de façon créative et sont généralement bien maîtrisées. Des erreurs peuvent se produire, notamment dans des situations inhabituelles ou imprévues, mais elles altèrent rarement le sens de l'information.	Possède un répertoire lexical généralement assez riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets courants, concrets et professionnels. Peut souvent utiliser des paraphrases dans des situations inhabituelles ou imprévues pour combler les lacunes lexicales.	Peut parler relativement longtemps avec un débit approprié. Peut parfois perdre la fluidité d'expression lors du passage des formules apprises à l'interaction spontanée, mais sans que cela nuise à l'efficacité de la communication. Peut utiliser les marqueurs et les connecteurs de façon limitée. Les mots de remplissage ne distraient pas l'attention.	Comprend bien la plupart des énoncés portant sur des sujets courants, concrets et professionnels, lorsque l'accent ou le parler utilisés sont suffisamment intelligibles pour une communauté internationale d'utilisateurs. Devant une difficulté linguistique, des complications ou un événement imprévu, peut comprendre plus lentement ou avoir à demander des éclaircissements.	Les réponses sont généralement immédiates, appropriées et informatives. Amorce et soutient une conversation, même dans des situations imprévues. Réagit correctement lorsqu'il semble y avoir un malentendu en vérifiant, en confirmant ou en clarifiant l'information.

**Échelle d'évaluation des compétences linguistiques: niveaux «pré-opérationnel», «élémentaire» et «pré élémentaire»**

Niveau	Prononciation Utilise un dialecte ou un accent intelligible pour la communauté aéronautique	Structure Les structures grammaticales et phrastiques applicables sont déterminées par des fonctions linguistiques appropriées à la tâche	Vocabulaire	Aisance	Compréhension	Interactions
Pré-opérationnel 3	La prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation sont influencés par la langue première ou par une variante régionale, et nuisent fréquemment à la facilité de la compréhension.	Les structures grammaticales et phrastiques de base associées à des situations prévisibles ne sont pas toujours bien maîtrisées. Les erreurs altèrent fréquemment le sens de l'information.	Possède un répertoire lexical souvent assez riche et précis pour s'exprimer sur des sujets courants, concrets ou professionnels, mais le vocabulaire est limité et le choix de mots est souvent inapproprié. Est souvent incapable d'utiliser des paraphrases pour combler les lacunes lexicales.	Peut parler relativement longtemps, mais la formulation et les pauses sont souvent inappropriées. Les hésitations et la lenteur de traitement du langage peuvent nuire à l'efficacité de la communication. Les mots de remplissage distraient parfois l'attention.	Comprend souvent bien les énoncés portant sur des sujets courants, concrets et professionnels, lorsque l'accent ou le parler utilisés sont suffisamment intelligibles pour une communauté internationale d'utilisateurs. Peut avoir des problèmes de compréhension devant une difficulté linguistique, des complications ou un événement imprévu.	Les réponses sont parfois immédiates, appropriées et informatives. Peut amorcer et soutenir une conversation avec une relative aisance sur des sujets familiers et dans des situations prévisibles. Réagit généralement de façon inappropriée dans des situations imprévues.

Niveau	Prononciation Utilise un dialecte ou un accent intelligible pour la communauté aéronautique	Structure Les structures grammaticales et phrastiques applicables sont déterminées par des fonctions linguistiques appropriées à la tâche	Vocabulaire	Aisance	Compréhension	Interactions
Élémentaire 2	La prononciation, l'accent tonique, le rythme et l'intonation sont fortement influencés par la langue première ou par une variante régionale, et nuisent généralement à la facilité de la compréhension.	Maîtrise de façon limitée quelques structures grammaticales et phrastiques simples mémorisées.	Vocabulaire limité constitué de mots isolés ou d'expressions mémorisées.	Peut produire des énoncés mémorisés, isolés et très courts avec des pauses fréquentes. L'emploi de mots de remplissage pour chercher des expressions et articuler des mots moins familiers distrait l'attention.	La compréhension se limite à des locutions isolées et mémorisées, lorsqu'elles sont articulées lentement et distinctement.	Les réponses sont lentes et souvent mal adaptées à la situation. L'interaction se limite à de simples échanges courants.
Pré-élémentaire 1	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire.	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire.	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire.	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire.	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire.	Maîtrise de la langue inférieure au niveau élémentaire.

### ANNEXE 3 : Fiche d'évaluation des compétences linguistiques niveau 4 : aide pour l'évaluateur-contrôleur

Pour pouvoir proroger une mention linguistique de niveau 4 OACI, les 6 critères détaillés dans le tableau ci-dessous doivent être observés.

Cette fiche est une aide pour l'évaluateur-contrôleur qui à l'issue de l'évaluation linguistique signera l'attestation de prorogation de niveau 4 si l'agent évalué a répondu de manière satisfaisante aux exigences décrites dans le tableau ci-dessous.

Critère observé	Définition	Satisfaisant	Non satisfaisant
<b>Prononciation</b>	La prononciation et l'accent tonique ne nuisent que parfois à la facilité de compréhension.		
<b>Structure</b>	Les structures grammaticales et phrasiques sont utilisées et bien maîtrisées. Des erreurs peuvent se produire, notamment dans des situations inhabituelles ou imprévues, mais elles altèrent rarement le sens de l'information.		
<b>Vocabulaire</b>	L'agent possède un répertoire lexical assez riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets courants, concrets et professionnels. Il peut souvent utiliser des paraphrases dans des situations inhabituelles ou imprévues pour combler les lacunes lexicales.		
<b>Aisance</b>	L'agent peut parler relativement longtemps avec un débit approprié. Il peut parfois perdre la fluidité lors du passage des formules apprises à l'interaction spontanée, mais sans que cela nuise à l'efficacité de la communication. Les mots de remplissage ne distraient pas l'attention.		
<b>Compréhension</b>	L'agent comprend bien la plupart des énoncés portant sur des sujets courants, concrets et professionnels lorsque l'accent et le parler sont suffisamment intelligibles pour une communauté internationale d'utilisateurs. Devant une difficulté linguistique, des complications ou un événement imprévu, l'agent peut comprendre plus lentement ou avoir à demander des éclaircissements.		
<b>Interactions</b>	Les réponses sont généralement immédiates, appropriées et informatives. L'agent amorce et soutient une conversation, même dans des situations imprévues. Il réagit correctement lorsqu'il semble y avoir un malentendu en vérifiant, en confirmant ou en clarifiant l'information.		

# Evaluation linguistique

CANDIDAT	
<b>Organisme</b>	
<b>Unité</b>	
<b>Nom et prénom</b>	

DATE ET TYPE D'EVALUATION			
<b>Date de l'évaluation</b>			
<b>Action de formation</b>	<input type="checkbox"/>	<b>Sur position</b>	<input type="checkbox"/>

RESULTAT	
<b>Inférieur au niveau 4 OACI <input type="checkbox"/></b>	<b>Niveau 4 OACI <input type="checkbox"/></b>

EVALUATEUR		
Nom	Prénom	Signature